



Date de dépôt : 29 août 2025

Rapport

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier
le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion
de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2024**

Rapport de Jacklean Kalibala (page 3)

Projet de loi (13630-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2024,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2024 est approuvé.

Rapport de Jacklean Kalibala

La commission de l'enseignement supérieur s'est réunie le 21 août 2025, sous la présidence de M^{me} Virna Conti, pour examiner et adopter à l'unanimité le présent projet de loi. Elle a auditionné M^{me} Audrey Leuba, rectrice de l'UNIGE, et M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE. Le procès-verbal a été tenu avec rigueur par M^{me} Selma Bentaleb. Que toutes ces personnes soient chaleureusement remerciées de leur collaboration.

En résumé

Le rapport de gestion 2024 de l'université, premier rapport élaboré dans le cadre de la 5^e convention d'objectifs, permet d'évaluer les axes stratégiques définis par cet accord.

Le rapport présente les points marquants pour 2024. On peut soulever :

- l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire, en particulier de la rémunération des doctorants ;
- la forte croissance des effectifs entre 2023 et 2024, avec une augmentation de 14,3% des nouveaux entrants, alors que la hausse nationale s'est établie en moyenne à 6,6% ;
- la mise en place d'un programme de chaires d'excellence. Il s'agit d'un tremplin scientifique destiné à garantir des axes de recherche de haut niveau et à attirer les meilleures scientifiques au sein de l'université.

Toutefois, il subsiste une inquiétude quant au programme d'allègement budgétaire de la Confédération. La subvention fédérale représente plus de 25% des ressources annuelles de l'UNIGE. Pour l'université, cela signifie une perte de plus de 22,5 millions de francs par an, cette coupe équivalant à la suppression de 40 postes de professeurs ordinaires.

Par ailleurs, l'UNIGE conserve une excellente place aux classements, se plaçant au 58^e rang mondial au « classement de Shanghai » et à la 3^e place au niveau national.

Pour toutes ces raisons, la commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

En détail

Audition de M^{me} Audrey Leuba, rectrice de l'Université de Genève, et de M. Didier Raboud, secrétaire général, UNIGE

M^{me} Leuba explique qu'ils viennent présenter le rapport de gestion 2024 de l'Université de Genève. Il s'agit du premier rapport élaboré dans le cadre de la 5^e convention d'objectifs. Ce rapport reflète les axes stratégiques définis par l'accord et permet de les évaluer chaque année.

Elle présente trois avancées marquantes pour 2024.

Concernant le corps intermédiaire, 5 millions de francs ont été consacrés ces quatre dernières années à l'amélioration de leurs conditions de travail, en particulier à la rémunération des doctorants. Cette mesure a touché plus de 660 personnes, notamment dans les facultés de médecine et de sciences. Le projet comprend encore d'autres volets : en 2025, l'amélioration du taux de recherche protégé, la révision des conditions contractuelles du corps intermédiaire senior ainsi qu'un soutien accru aux carrières.

Dans le domaine de la recherche et de son impact sur les grands défis planétaires, l'UNIGE a mis en place un programme de chaires d'excellence. Il s'agit d'un tremplin scientifique destiné à garantir des axes de recherche de haut niveau et à attirer les meilleures scientifiques au sein de l'université.

M^{me} Leuba indique qu'ils ont obtenu trois tranches de 10 millions de francs sur trois ans pour ce programme. Les premiers domaines ciblés sont les neurosciences, la physique quantique, la génomique et les mathématiques.

Elle ajoute que, pour accompagner ces projets ambitieux dépassant les capacités ordinaires de l'université, ils bénéficient d'un soutien exceptionnel de la Fondation Hans Wilsdorf, à hauteur de 20 millions de francs par année. L'université met actuellement sur pied la procédure d'attribution de ces montants, qui se fera par l'intermédiaire d'une fondation créée à cet effet.

Elle évoque également la stratégie immobilière. Le concours d'architecture international pour le Centre des sciences physiques et mathématiques (CSPM) a été lancé en 2024 et le lauréat a été sélectionné au printemps 2025. En parallèle, un projet conjoint de l'UNIGE et de la Fondation pour le logement étudiant a remporté en 2024 le concours des logements. Le chantier débutera en 2026 et devrait être achevé en 2028, permettant de mettre à disposition des étudiants une centaine de logements supplémentaires.

M^{me} Leuba poursuit en indiquant que la communauté universitaire compte plus de 25 500 personnes, sans compter les quelque 10 000 inscrits en formation continue. Elle souligne que l'UNIGE occupe la 4^e place en Suisse en termes d'effectifs, ce qui signifie qu'un étudiant sur dix étudie à Genève.

Elle précise que les effectifs ont connu une forte croissance entre 2023 et 2024, avec une augmentation de 14,3% des nouveaux entrants, alors que la hausse nationale s'est établie en moyenne à 6,6%. Elle indique également que 39% des étudiants ont une origine internationale et que 52% sont issus de parents sans diplôme universitaire. Enfin, elle relève que 17% des étudiants vivent une situation de précarité, dont 3% une précarité qualifiée de forte. Elle précise que l'ensemble de ces données provient de l'Observatoire de la vie étudiante.

S'agissant du corps enseignant et de la recherche, M^{me} Leuba souligne qu'un tiers du corps professoral est désormais composé de femmes. En 2024, leur proportion atteint 35%, contre seulement 7% en 1994. L'effectif du personnel a progressé de 1,7% sur la même période.

Concernant les ressources, elle rappelle que 65% des fonds de l'université proviennent de financements publics, ce socle leur permettant ensuite de lever des fonds compétitifs.

Au sujet des classements internationaux, M^{me} Leuba mentionne le classement de Shanghai qui place l'UNIGE au 58^e rang mondial et à la 3^e place au niveau national, derrière les deux écoles polytechniques. Elle précise que l'UNIGE est la première université de Suisse en physique et la quinzième au niveau mondial. Elle insiste sur le fait que ces classements ne constituent pas un objectif en soi, mais qu'ils représentent néanmoins un critère observé par les étudiants.

Enfin, elle indique que l'université propose 25 microcertifications, permettant d'attester l'acquisition de connaissances et compétences à l'issue de formations courtes. Bien qu'elles ne constituent pas des diplômes, elles sont assorties de crédits. Elle cite deux exemples de microcertifications : « philanthropie inclusive et collaborative » et « enjeux juridiques et protection de la vie privée liés à l'intelligence artificielle générative ».

S'agissant du programme d'allègement budgétaire de la Confédération, M^{me} Leuba souligne qu'il représente plus de 25% des ressources annuelles de l'UNIGE. Pour l'université, cela signifie une perte de plus de 22,5 millions de francs par an, soit une somme considérable. Elle précise que cette coupe équivaut à la suppression de 40 postes de professeurs ordinaires.

Elle rappelle que les effectifs étudiants ont augmenté de 35%, tandis que les subventions n'ont progressé que de 23,3%, ce qui crée un décalage important. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit du programme d'économie le plus important jamais mené par la Confédération, et que cette situation constitue une source d'inquiétude majeure pour l'université.

Concernant les accords avec l'Union européenne, M^{me} Leuba souligne qu'une relation stable avec l'UE est indispensable afin de stimuler l'innovation

et de préserver la compétitivité. Elle rappelle que l'accès aux bourses d'excellence constitue un élément essentiel pour les chercheurs, de même que la possibilité de diriger des projets au niveau européen. Elle précise que, depuis le 1^{er} janvier 2025, l'UNIGE bénéficie à nouveau de l'accès à ces accords internationaux, mais uniquement de manière transitoire, dans l'attente de la votation sur les accords.

En 2024, dans le domaine des sciences de l'environnement, la professeure Evelina Trutnevvyte, responsable du programme, a mené une étude fondée sur trois modélisations informatiques différentes. Elle a évalué la capacité de la Suisse à atteindre, d'ici 2035, quatre niveaux élevés de production nationale d'électricité verte. Elle conclut que ces objectifs sont réalistes. Ce programme est financé par l'Office fédéral de l'énergie et associe de nombreuses autres universités suisses.

Dans le domaine des sciences, une équipe de l'université a travaillé sur la problématique des bactéries résistantes aux antibiotiques. Elle a développé des alliages métalliques aux propriétés bactéricides, capables de désinfecter efficacement les surfaces de contact dans les environnements publics et industriels. Cette recherche, soutenue par ImmoSuisse, sera particulièrement utile dans la lutte contre les infections.

Dans le domaine de la psychologie et des sciences de l'éducation, des chercheurs ont montré que la manière dont les problèmes mathématiques sont représentés graphiquement influence la stratégie adoptée par les élèves pour les résoudre.

La GSEM a obtenu la plus importante accréditation qu'une école de commerce puisse recevoir, l'AACSB, attestant de l'excellence de sa recherche et de son enseignement.

Le GSI a accueilli Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne et à deux reprises président du Conseil des ministres italien, venu donner une conférence intitulée « Les défis démocratiques de l'Europe ». Celle-ci a rencontré un très grand succès.

Dans le domaine des études humanitaires, un rapport proposant une stratégie de reconstruction du territoire et de progression de la population de Gaza, intitulé « Gaza Health Initiative », a été élaboré par l'UNIGE en collaboration avec l'Université Hamad Bin Khalifa du Qatar.

En neurosciences, les chercheurs ont identifié des programmes génétiques complexes influençant la capacité des neurones à se rétracter et orchestrant les mouvements. Cette découverte constitue une avancée majeure, ouvrant la voie à de nouvelles approches pour lutter contre les troubles moteurs et les maladies neurodégénératives.

En médecine, les chercheurs de l'UNIGE et des HUG ont mis au point des cellules immunitaires programmées pour cibler les tumeurs cérébrales primaires tout en préservant les tissus sains. Cette avancée représente une étape particulièrement importante dans la lutte contre les gliomes malins et, plus largement, contre le cancer du cerveau.

En droit international, à l'occasion du 75^e anniversaire des Conventions de Genève, l'université a proposé une réflexion critique sur l'évolution du droit international humanitaire. Elle a interrogé sa capacité à répondre aux conflits contemporains tout en mettant en évidence les principes fondateurs des conventions et les réalités actuelles. Cette analyse appelle à un renforcement de leur application ainsi qu'à une mobilisation politique afin qu'elles conservent leur pertinence.

Enfin, dans le domaine de la philanthropie et des médias, l'université a lancé une initiative au service des médias et de leur contribution à la démocratie, en collaboration avec l'ancien directeur général de la SSR, Gilles Marchand.

M^{me} Leuba conclut en évoquant deux temps forts prévus pour l'université en 2025-2026. Elle annonce que l'UNIGE présidera pour la première fois l'Alliance 4EU+, avec l'organisation d'une importante conférence à l'automne. Enfin, dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, l'UNIGE présentera une stratégie de protection sociale et environnementale. Celle-ci définira un cadre de référence pour les dimensions opérationnelles de l'institution en matière de gouvernance, de durabilité environnementale, d'égalité, de diversité et d'inclusion, de sobriété numérique, ainsi que pour ses autres missions fondamentales.

Questions de députées et députés

Verts : relève toutefois qu'en matière de durabilité, les objectifs d'intégration de ces notions dans les différentes facultés n'ont pas encore été atteints et demande quelles difficultés l'université rencontre pour les incorporer dans les cursus.

M^{me} Leuba répond que l'objectif est d'aborder ce sujet au sein de la commission de l'enseignement de l'université. Elle précise qu'il s'agit d'une discussion en cours et qu'une réflexion a déjà été menée à travers les cours existants. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas nécessairement de créer un enseignement spécifique consacré à la durabilité et à l'environnement, mais plutôt d'intégrer ces notions dans les cours déjà proposés.

Verts : demande si le pourcentage mentionné dans le rapport prend uniquement en compte les cours consacrés à 100% à la durabilité ou s'il inclut également les cours abordant partiellement ces notions.

M^{me} Leuba répond qu'elle transmettra la question à la vice-rectrice chargée de l'enseignement et qu'une réponse écrite pourra être fournie.

Verts : demande si une réflexion est menée sur les logiciels utilisés et si un passage aux logiciels open source est envisagé ; souhaite également savoir si l'ensemble des données de l'université est stocké en Suisse ; enfin, relève qu'un exercice de crise cyber a été mentionné dans le rapport, mais sans détail sur ses résultats ni sur ses conclusions.

M. Raboud répond qu'à l'heure actuelle, la solution bureautique utilisée est Office 365. Il précise que de nombreuses réflexions sont en cours sur ces questions, mais qu'il est difficile de migrer vers une autre solution. Il souligne néanmoins que l'UNIGE applique strictement les normes de conformité à la LPD, au RGPD et à la LIPAD, et qu'un data protection officer est en fonction au sein de l'université. Concernant les recherches, il explique que les besoins sont très différents et qu'il existe en quelque sorte une double politique. A propos de l'exercice de crise cyber, il estime qu'il convient de rester très humble sur ce sujet. Jusqu'ici, l'université n'a pas été confrontée à de graves difficultés. L'exercice a permis de mettre en évidence l'organisation des cellules de crise : une cellule institutionnelle et une cellule spécialisée en cybersécurité. Les constats ont été très pratiques, par exemple sur le fait que les deux cellules sont localisées dans des bâtiments différents, mais aussi sur les processus, qui ont montré leur efficacité. Il conclut en indiquant que les attaques utilisant l'intelligence artificielle sont aujourd'hui plus efficaces et plus complexes, ce qui appelle à une vigilance renforcée.

Verts : indique que sa dernière question porte sur le rapport Gaillard, rappelle que 22,5 millions vont être retranchés et demande quelle stratégie l'université met en place pour faire face à cette situation.

M^{me} Leuba répond qu'il s'agit d'une source d'inquiétude majeure sur laquelle l'université travaille activement. Elle explique que la diminution concerne à la fois la subvention fédérale de base et les financements de la recherche. Pour la recherche, des efforts sont faits afin de trouver de nouveaux fonds pour compenser cette perte. En revanche, la réduction de la subvention fédérale de base a un impact direct sur les postes, ce qui complique fortement la situation. Elle précise que l'organe CRD de l'UNIGE travaille depuis le printemps à identifier des économies ciblées, faute de quoi il faudra recourir à des économies linéaires.

PLR : l'interroge au sujet du paragraphe intitulé « renforcer les compétences transversales », notamment en matière de numérique, et demande si des avancées ont pu être réalisées dans ce domaine ; revient également sur l'année précédente, marquée par des tensions entre les étudiants et le rectorat, et souhaite savoir quel bilan en a été tiré et si la situation est aujourd'hui apaisée.

M^{me} Leuba répond que le rectorat souhaite développer davantage de transversalité, tant dans le management qu'au niveau scientifique. Concernant le numérique, elle indique qu'un dicastère spécifique a été créé, confié à une vice-rectrice, chargée d'établir une stratégie en la matière. Sur la deuxième question, elle reconnaît que l'année écoulée a été difficile, pas seulement en raison des tensions avec les étudiants, mais aussi en raison de problèmes de santé qui l'ont amenée à travailler à 80%. Elle souligne que le sujet traité était particulièrement sensible et que les réactions fortes des étudiants reflétaient une réalité sur le terrain jugée intolérable et choquante. Elle rappelle toutefois que l'institution devait fixer des limites, car certaines réactions allaient trop loin, et qu'il s'agissait de préserver l'ensemble de la communauté universitaire. M^{me} Leuba dit comprendre la révolte portée par les étudiants, mais reconnaît qu'elle ne peut affirmer que la situation soit réellement apaisée, la situation géopolitique demeurant tendue. Elle explique que les étudiants ont été laissés libres de porter cette thématique à leur manière, et elle regrette que l'université n'ait pas réagi plus rapidement. Elle estime qu'un calendrier plus bref aurait dû être fixé à la commission d'experts pour régler la question de principe. Elle souligne néanmoins que, lorsque le rapport de la commission est paru en février 2025, il est apparu que d'autres universités avaient publié leurs propres rapports à la même période.

PLR : demande à M^{me} Leuba si, selon elle, un soutien au niveau politique pourrait être utile ou si la structure institutionnelle actuelle est suffisante.

M^{me} Leuba répond que la structure n'est pas parfaite et qu'il est difficile d'apporter une réponse tranchée à cette question. Elle souligne néanmoins que l'Université doit conserver son indépendance.

Socialistes : pose une question sur le nombre d'étudiants non conventionnels, qui semble très bas ; demande s'il ne faudrait pas s'attendre à un pourcentage plus élevé et comment faire en sorte que davantage de personnes puissent profiter de la possibilité de s'inscrire à l'université sans maturité, après trois ans d'expérience professionnelle.

M^{me} Leuba répond qu'elle ne sait pas précisément comment ce chiffre est calculé et elle propose de fournir une réponse écrite.

Socialistes : s'interroge plus largement sur le lien entre chômage et reprise des études ; précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une question directement liée au rôle de l'université, mais d'une réflexion plus générale.

M^{me} Leuba ajoute que le développement des microcertifications constitue une aide précieuse, car elles peuvent être suivies parallèlement à un emploi et facilitent ainsi les réorientations professionnelles.

Vote

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13630 :

Oui :	14 (3 S, 1 Ve, 2 MCG, 1 LC, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	—

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre	pas d'opposition, adopté
Préambule	pas d'opposition, adopté
Art. unique	pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13630 :

Oui :	14 (3 S, 1 Ve, 2 MCG, 1 LC, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	—

Le PL 13630 est accepté.

La commission remercie l'UNIGE de la qualité de ce rapport de gestion et vous invite en conséquence, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à adopter ce projet de loi.